

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1075

26 avril 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| 56 Grand S.à r.l. | 51559 | MGE Turkey S.à r.l. | 51564 |
| Abic Holding S.A.-SPF | 51579 | MGE Vernon S.à r.l. | 51566 |
| Agence eSanté - Agence nationale des in- formations partagées dans le domaine de la santé G.I.E. | 51554 | MGE Villefontaine S.à r.l. | 51566 |
| Bonnefont S. à r.l. | 51600 | Moselle Parc S.à r.l. | 51579 |
| Boulevard Saint Germain S.A. | 51561 | Norbord S.à r.l. | 51580 |
| Caisrelux | 51562 | Oeuvres Paroissiales de BelVal - Metz- lach, Association sans but lucratif | 51598 |
| Doulén S.A. | 51562 | P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA | 51581 |
| Ecu Gest Holding S.A. | 51558 | P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA | 51581 |
| Estate Four Z S.A. | 51564 | Parc de Gerlache S.A. | 51596 |
| Fassbinder, Bidaine Luxembourg S.A. | 51584 | Parc de Gerlache S.A. | 51600 |
| FASSBINDER Luxembourg S.A. | 51584 | Parc de Gerlache S.A. | 51597 |
| Femex Trading S.A. | 51596 | Parc de Gerlache S.A. | 51597 |
| Fux S.A. | 51575 | Pegase Investment | 51600 |
| Gaïa International Financial Investment S.A. | 51597 | PR Capital Corporation S.à r.l. | 51600 |
| G.I.E. - Healthnet | 51554 | Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A. | 51581 |
| Gracher Export & Import S.à r.l. | 51586 | Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A. | 51595 |
| Guardian Managed Funds SICAV-SIF | 51575 | Private One SICAV-FIS | 51599 |
| Henderson Gartmore fund | 51599 | Prodac Management S.à r.l. & Partners S.C.A. | 51567 |
| IAQ Engineering Europe S.à r.l. | 51567 | Project W Holding S.à r.l. | 51596 |
| INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre Cent Quarante-Cinquième (445.) S.e.c.s. | 51585 | R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l. | 51587 |
| Insight VII S.à r.l. | 51580 | Ragmont Holding S.à r.l. | 51581 |
| Jenvrin | 51580 | RE&F S.A. | 51562 |
| Luxicav | 51595 | Sclarea Four S.A. | 51564 |
| Magnalux Invest S.A. | 51582 | Seaview Estates S.A. | 51582 |
| MAN Umbrella SICAV | 51587 | Tyrus Capital Opportunities S.à r.l. | 51564 |
| MGE-RB Parndorf S.à r.l. | 51579 | Unicorn Management (Luxembourg) S.A. | 51596 |
| MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l. | 51561 | | |
| MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l. | 51563 | | |

**Agence eSanté - Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique,
(anc. G.I.E. - Healthnet).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, Villa Louvigny, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg C 69.

Titre I^{er} . - Dispositions constitutives.

Art. 1^{er} . Dénomination, Siège social et Durée.

(1) Le groupement est dénommé «Agence eSanté - Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E.», en abrégé «Agence eSanté».

(2) Le siège social du groupement est établi à L-2120 Luxembourg, Villa Louvigny, Allée Marconi - Parc de la Ville. Il peut être provisoirement transféré dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de son Conseil, de Gérance, décision à confirmer en pareil cas par vote de la prochaine Assemblée Générale.

(3) Le groupement est constitué pour une durée illimitée

Art. 2. Objet.

(1) Le groupement a pour objet de mettre en place, de gérer, d'exploiter, et de maintenir une infrastructure technique et logistique permettant l'échange et le partage entre acteurs du secteur de la santé et de la sécurité sociale, de l'administration et des institutions organismes de sécurité sociale, de données médicales et administratives sous une forme numérique sécurisée. Il contribue au développement et à la promotion de nouvelles technologies, fonctionnalités et applications dans son domaine d'activité. Il peut offrir tous biens et services afférents.

Le groupement assume les missions et obligations visées aux articles 60ter et 60quater du Code de la sécurité sociale.

(2) Pour la réalisation de son objet le groupement peut prendre toutes les dispositions qu'il juge utiles sur un plan juridique, technique, commercial, logistique ou de la recherche.

(3) Le groupement peut conclure toute convention avec des sociétés, associations, administrations, groupements ou toutes autres personnes physiques ou morales, de droit public ou privé accessoires à son objet. Il peut notamment passer des conventions avec un ou plusieurs exploitants de systèmes techniques, réaliser des études techniques, scientifiques ou juridiques et s'affilier à des organismes nationaux ou internationaux.

Art. 3. Membres du groupement.

(1) Conformément à l'article 60ter (2) du Code de la sécurité sociale, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (en abrégé l'Etat), la Caisse nationale de santé (en abrégé la CNS) et le Centre commun de la sécurité sociale sont de droit membres du groupement.

(2) Sont membres, en tant que membres fondateurs, les associations et organismes représentatifs des prestataires de soins de santé ci-après:

- Médecins: Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand-Duché de Luxembourg;
- Etablissements hospitaliers: Entente des Hôpitaux Luxembourgeois.

(3) De nouveaux membres peuvent être admis conformément aux stipulations du Titre III ci-après.

Art. 4. Relations entre le groupement et ses membres.

(1) Les membres agissent à l'égard du groupement en leur nom et pour compte propre.

(2) Dans le cadre des activités entrant dans son objet, le groupement assure la représentation collective de ses membres, ce pour quoi il reçoit, par le présent acte, le mandat général.

(3) Le groupement ne recherche pas de bénéfice pour son propre compte.

Titre II. - Dispositions financières.

Art. 5. Budget annuel et Financement.

(1) Sur proposition du Conseil de Gérance, l'Assemblée Générale arrête, obligatoirement avec l'accord de l'Etat et de la CNS, le budget annuel qui comprend toutes les dépenses et recettes prévisibles, ainsi qu'un budget pluriannuel prévisionnel.

(2) Le financement du groupement est assuré par:

- le financement des missions légales de l'Agence au titre de l'article 60ter (3) du Code de la sécurité sociale;
- des ressources générées par les autres activités du groupement;
- toutes autres ressources autorisées par la loi.

(3) Les membres peuvent directement cofinancer certains projets réalisés par le groupement.

Art. 6. Résultats financiers.

(1) L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice commence à la date de la constitution du groupement et se termine au 31 décembre de l'année suivante.

(2) Le Conseil de Gérance établit les comptes annuels de l'exercice écoulé.

(3) Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations au regard des statuts et de la loi est effectué par un réviseur d'entreprise agréé désigné par l'Assemblée Générale.

Art. 7. Droit d'entrée d'un nouveau membre. Aucun droit d'entrée n'est à payer par des futurs membres.

Titre III. - Admission, Démission, Suspension et Exclusion de membres.

Art. 8. Admission.

(1) Peut devenir membre:

a) une association ou un organisme représentatif des intérêts des prestataires de soins de santé, dans l'une des catégories suivantes:

1. médecins;
2. établissements hospitaliers;
3. autres prestataires.

b) une association ou un organisme représentatif de l'intérêt des patients.

(2) La demande d'admission est à adresser au président du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut prendre l'avis des ministres de la Santé et la Sécurité sociale sur la question de la représentativité de l'organisme.

(3) L'Assemblée générale statue par majorité des deux tiers des membres présents ou représentés sur chaque demande.

Art. 9. Démission. Tout membre autre que les membres de droit visés à l'article 3 (1) peut démissionner du groupement, moyennant préavis de six mois adressé au président du Conseil de Gérance.

Art. 10. Suspension et Exclusion.

(1) Toute inexécution grave ou répétée par un membre d'une des obligations établies par les présents statuts ou par les règlements internes, ainsi que le non-respect par un membre d'une des décisions de l'Assemblée Générale ou du Conseil de Gérance, peut donner lieu à une décision de suspension, après mise en demeure émise par le président du Conseil de Gérance.

(2) Tout membre autre que les membres de droit visés à l'article 3 (1) peut être exclu du groupement. La décision d'exclusion est dûment motivée; elle est prise par l'Assemblée Générale à l'unanimité, le membre intéressé ayant été invité préalablement à formuler ses moyens de défense. Le membre intéressé ne participe pas au vote.

Art. 11. Dispositions communes à la démission et à l'exclusion d'un membre. Le membre démissionnaire ou exclu reste tenu à l'égard des tiers et à l'égard des autres membres de tous les engagements contractés par le groupement dans les limites de son objet et antérieurement à la date de prise d'effet de la démission ou du prononcé de l'exclusion.

Titre IV. - Assemblée Générale.

Art. 12. Composition et Pouvoirs.

(1) L'ensemble des membres du groupement constitue l'Assemblée Générale.

(2) Sans préjudice des dispositions légales et statutaires particulières, toutes les décisions sont prises au sein de l'Assemblée Générale à la majorité simple des droits de vote des membres présents ou représentés.

(3) L'Assemblée Générale nomme le président du Conseil de Gérance sur proposition commune de l'Etat et de la CNS. Elle décide également de la fixation de la durée de son mandat ou de sa révocation.

Elle nomme un réviseur d'entreprise agréé pour trois exercices financiers. Cette nomination est renouvelable.

(4) L'Assemblée Générale approuve chaque année les comptes annuels et se prononce sur la décharge du Conseil de Gérance.

L'Assemblée Générale se prononce sur proposition du Conseil de Gérance d'affecter aux provisions le montant éventuel de l'excédent à répartir des recettes sur les dépenses.

Elle approuve, obligatoirement avec l'accord de l'Etat et de la CNS, le budget annuel des recettes et dépenses en équilibre, ainsi qu'un budget pluriannuel prévisionnel, que lui soumet le Conseil de Gérance pour chaque exercice financier.

Le budget, le budget pluriannuel, ainsi que les comptes de l'exercice tels qu'arrêtés par l'Assemblée Générale sont ensuite soumis communiqués aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale, ainsi qu'à la Caisse nationale de santé.

(5) L'Assemblée Générale approuve, obligatoirement avec l'accord de l'Etat et de la CNS, un règlement d'ordre intérieur lui soumis par le Conseil de Gérance détaillant plus spécifiquement les règles de gestion financière, la délégation de signatures, la conclusion de contrats fournisseurs, de consultance et de partenariat.

Ce règlement d'ordre intérieur fixe également les indemnités des gérants, des membres des Commissions consultatives statutaires prévues à l'article 18, ainsi que les règles générales de rémunération du personnel du groupement.

(6) Elle se prononce sur la politique générale du groupement.

Art. 13. Convocation. L'Assemblée Générale est convoquée par lettre recommandée sur l'initiative du président du Conseil de Gérance, adressée à chaque membre du groupement, trois semaines calendaires au moins avant la date de l'Assemblée. La convocation contient l'indication de l'ordre du jour.

Les membres du groupement ainsi que les gérants agissant individuellement ont le droit de requérir le président du Conseil de Gérance, de convoquer une Assemblée Générale en indiquant les points qu'ils désirent voir portés à l'ordre du jour. Dans ce cas, le président du Conseil de Gérance, dans les trois semaines calendaires de la réception de la demande qui lui en aura été adressée, convoque une Assemblée Générale avec un ordre du jour reprenant ces points.

Une Assemblée Générale ordinaire doit en tout cas être tenue, chaque année, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice financier.

Art. 14. Déroulement. L'Assemblée Générale se réunit au siège du groupement ou à tout autre endroit précisé dans la convocation. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par le plus âgé des membres présents du Conseil de Gérance.

Chaque membre désigne la ou les personne(s) chargée(s) de prendre part à l'Assemblée Générale pour son compte. Tout membre peut aussi se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre. La procuration doit être adressée au mandataire par lettre ou télécopie, et une copie de cette procuration est remise au président.

Art. 15. Répartition des voix.

(1) Le total des voix à l'Assemblée Générale est de 13, réparties comme suit:

1. Membres de droit:

- CNS: 4 voix

- Etat: 3 voix

- CCSS: 1 voix.

2. Associations et organismes représentatifs des intérêts des prestataires de soins de santé:

- médecins: 1 voix

- établissements hospitaliers: 1 voix

- autres prestataires: 2 voix

3. Associations et organismes représentatifs de l'intérêt des patients: 1 voix

(2) Les voix attribuées ci-avant aux membres de droit, aux catégories d'associations et organismes représentatifs des intérêts des prestataires de santé, respectivement aux associations et organismes représentatifs de l'intérêt des patients, sont indivisibles.

Chaque membre, chaque catégorie d'associations et organismes représentatifs des intérêts des prestataires de santé, respectivement les associations et organismes représentatifs de l'intérêt des patients, peuvent être représentés que par une seule personne participant au vote avec l'intégralité des voix. Lorsqu'il y a désaccord persistant entre personnes représentant des membres d'une catégorie d'associations et organismes représentatifs des intérêts des prestataires de soins de santé, respectivement des associations et organismes représentatifs de l'intérêt des patients, il y a abstention de vote.

Un règlement de vote préalablement approuvé par l'Assemblée Générale peut préciser les modalités et la procédure de vote.

Titre V. - Conseil de Gérance.

Art. 16. Composition. Le groupement est géré par un Conseil de Gérance. Les membres du Conseil de Gérance, personnes physiques, portent le titre de gérant.

Le Conseil de Gérance se compose de 9 membres, désignés comme suit pour un mandat renouvelable de trois ans:

1. pour les membres de droit:

- CNS: 2 gérants;

- Etat: 2 gérants désignés par décision conjointe des ministres ayant la Santé et la Sécurité sociale dans leurs attributions;

2. pour les membres désignés à l'article 3, alinéa (2): chaque fois 2 gérants;

3. le président est désigné suivant les dispositions de l'article 12, alinéa (3).

Art. 17. Démission ou Révocation d'un membre du Conseil de Gérance. Le gérant démissionnaire doit notifier sa décision moyennant préavis d'un mois au Conseil de Gérance et au membre du groupement sur proposition duquel il a été désigné.

Un gérant peut moyennant un préavis d'un mois être révoqué par le membre qui l'a nommé.

Le Conseil de Gérance procède à la cooptation d'un nouveau gérant sur proposition du membre du groupement dont était issu le gérant démissionnaire ou révoqué. Le gérant ainsi co-opté continue le mandat du gérant démissionnaire et assume l'entière responsabilité des pouvoirs et responsabilités définis dans les présents statuts.

Art. 18. Commissions consultatives statutaires. Le Conseil de Gérance instaure obligatoirement les Commissions consultatives statutaires suivantes:

- Aspects éthiques et déontologiques en relation avec la protection et l'accessibilité des données
- Interopérabilité, standards et normes techniques

Le Conseil de Gérance décide notamment des missions détaillées des commissions consultatives statutaires et des moyens mis à leur disposition. Il arrête leur composition en veillant à une représentation adéquate des membres du groupement, des autres parties prenantes et d'experts indépendants. Il intègre les recommandations des Commissions consultatives statutaires dans la mesure du possible dans ses décisions et orientations.

Art. 19. Pouvoirs et Fonctions. Le Conseil de Gérance met en oeuvre la politique générale du groupement. Il dispose également des pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale. En particulier, le Conseil de Gérance établit dans les règlements internes les principes et procédures qui régissent le fonctionnement et l'accès à l'infrastructure et aux services fournis ou gérés par le groupement.

Le Conseil de Gérance détermine le programme d'actions et d'activités du groupement; il décide de convoquer une assemblée générale ou une consultation écrite des membres; il établit, chaque année, les comptes annuels du groupement et fait rapport sur les activités de celui-ci au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil de Gérance établit tout groupe de travail qu'il juge opportun à l'accomplissement des missions de l'Agence.

Il soumet annuellement aux ministres ayant la Santé et la Sécurité sociale dans leurs attributions les documents visés à l'article 60 ter (2) du Code de la sécurité sociale.

Art. 20. Réunions et Délibérations.

(1) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige. Il se réunit au moins trois fois dans l'année au siège du groupement ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Le Conseil devra être réuni à la demande d'un gérant qui indique les points qu'il désire voir portés à l'ordre du jour.

Le président détermine l'ordre du jour des réunions du Conseil et le préside. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont exercées par le membre le plus ancien en rang et à rang égal par le membre le plus âgé.

Les convocations peuvent être adressées soit par lettre, soit par courrier électronique ou télécopie. Elles doivent être adressées aux membres du conseil huit jours au moins avant la date prévue pour la réunion et contenir l'énoncé précis de son ordre du jour. En cas d'urgence dûment motivée dans la convocation, le délai de convocation peut être réduit.

(2) Le Conseil de Gérance ne se réunit et ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, avec une pondération majorée de 100% pour les gérants nommés par la CNS et l'État pour les décisions ayant un impact financier majeur. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

Le Conseil délibère valablement sur tout point porté à l'ordre du jour. Lorsque tous ses membres sont présents ou représentés, il peut décider à l'unanimité de porter à l'ordre du jour tout autre point de sa compétence.

Tout gérant empêché peut donner procuration à un autre gérant de le représenter. Cette procuration pourra être donnée par lettre ou par courrier électronique. Un gérant ne pourra toutefois représenter plus d'un gérant empêché.

(3) Le Conseil de Gérance peut inviter un ou plusieurs observateurs ou experts à participer à tout ou partie de ses réunions et travaux. Les observateurs ou experts n'ont pas droit de vote. Ils peuvent être exclus de la réunion sur décision du membre Conseil de Gérance exerçant la présidence.

(4) Les décisions du Conseil sont consignées dans un procès-verbal signé par deux membres du Conseil de Gérance en indiquant le nom des membres ayant participé aux votes et le résultat par vote. Le procès-verbal mentionne le nom des observateurs présents lors de la réunion.

Art. 21. Représentation. Le groupement est valablement représenté à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 22. Gestion journalière et Mandataires. Le Conseil de Gérance peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions et rémunérations.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation et Différends.

Art. 23. Dissolution et Liquidation.

(1) La dissolution, la faillite, la liquidation, la démission ou l'exclusion d'un de ses membres ne met pas fin au groupement qui continue de subsister entre les autres membres.

Le groupement pourra être dissous par une décision unanime de l'Assemblée Générale.

(2) La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

L'Assemblée Générale des membres fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. En cas d'excédent des avoirs du groupement, cet excédent est affecté à raison de deux tiers à la CNS et d'un tiers à l'Etat. En cas d'insuffisance d'actif pour régler l'intégralité du passif, le solde est acquitté par la CNS et l'Etat dans les mêmes conditions.

Art. 24. Différends. Les membres s'engagent à soumettre tout différend concernant l'interprétation, la validité ou l'application des présents statuts à un médiateur.

A la requête de la partie la plus diligente et dans un délai de huit jours, il est procédé d'un commun accord à la désignation d'un médiateur. En cas de désaccord sur la personne du médiateur, ce dernier est désigné par tirage au sort sur une liste de quatre personnes ayant d'avance accepté cette mission. A la signature des présents statuts cette liste est établie pour une première fois. A la fin de chaque mandat quinquennal ou en cas de vacance pour une autre cause, la liste est complétée par de nouveaux arbitres.

Chaque membre désigne la personne chargée de la représenter lors de la médiation et pourra se faire assister par son conseil juridique.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pour l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg

Ministère de la Santé

Villa Louvigny - Allée Marconi L-2120 Luxembourg

Représenté par M. le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Mars DI BARTOLOMEO (Signature)

Pour la Caisse nationale de la santé (CNS)

125, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Représenté par (Signature/Signature)

Suivant mandat délivré par le Comité directeur de la CNS réuni en date du 19 octobre 2011

Pour l'Association des médecins et médecins-dentistes luxembourgeois (AMMD)

29, rue de Vianden L-2680 Luxembourg

Représenté par (Signature)

Suivant procuration

Pour l'Entente des hôpitaux luxembourgeois (EHL)

5, rue des Mérovingiens Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange

Représenté par (Signature/Signature)

Suivant procuration (Signature)

Référence de publication: 2012034178/247.

(120044826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2012.

Ecu Gest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 41.806.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der ECU GEST HOLDING S.A. vom 21.05.2010 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Emile Wirtz, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Herrn Vladimir Evtushenkov, 48 3rd, Tverskaya-Yamskaya Str., 125047 Moskau, Herrn Aleksei Buyanov, 10, Leontievsky per., 103009 Moskau, Herrn Gilles Scripnitschenko, 3, allée du Camel, L-1354 Luxembourg, Herrn Alexander Goncharuk und Herrn Sergey Drozdov werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 verlängert.

2. Das Mandat des geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied Herrn Emile Wirtz, 6 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 verlängert.

3. Das Mandat des Rechnungsprüfers SCP MONNOT & GUIBOURT wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 verlängert.

Le 21.05.2010.

ECU GEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012036669/19.

(120048766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

56 Grand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.570.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le douze mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Fabienne BELNOU, commerçante, née à Nantes (F) le 27 juillet 1967, demeurant à L-8371 Hobscheid, 9, rue Hiehl.

2) Monsieur Frédéric JUMELLE, docteur en médecine, né à Poitiers (F) le 26 novembre 1966, demeurant à L-8371 Hobscheid, 9, rue Hiehl.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi").

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'import, l'export, le commerce de vêtements et de chaussures tant pour homme que pour femme mais également pour enfants, ainsi que tous articles relatifs à la personne dont notamment la maroquinerie, mais aussi à l'art, à la bijouterie et à l'orfèvrerie sans que cette liste ne soit limitative.

La société pourra également exercer dans le commerce lié aux produits cosmétiques. Elle pourra également exercer dans le commerce du mobilier intérieur et extérieur.

La société a pour objet également toutes activités liées au commerce en général le tout en accord avec les dispositions législatives y relatives et notamment la loi sur le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra notamment effectuer les activités relatives à l'organisation d'événements culturels et artistiques, l'organisation de conférences, de débats, d'expositions ainsi qu'offrir des conseils et prestations administratives de base à ce niveau. Dans le cadre de son activité d'organisation d'événements, la Société pourra, d'une manière accessoire et occasionnelle, effectuer toutes activités liées à l'exploitation d'un débit de boissons tant alcoolisées que de boissons non-alcoolisées.

Elle pourra en outre effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "56 Grand S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes ont déclaré souscrire les parts sociales comme suit:

- 1) Madame Fabienne BELNOU prénommée: cinquante (50) parts sociales.
- 2) Monsieur Frédéric JUMELLE prénommé: cinquante (50) parts sociales.

Total: CENT (100) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les parties comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Décisions des associés

1) Madame Fabienne BELNOU prénommée, est nommée pour une durée indéterminée en qualité de gérante unique de la société.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue.

La Société sera engagée par la seule signature de la gérante unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. BELNOU, F. JUMELLE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2012. Relation: LAC/2012/12030. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012034146/131.

(120044666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2012.

MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.147.

—
Veuillez prendre note que l'administrateur de la société, M. John RALSTON, a changé d'adresse et réside désormais à L-5481 Wormeldange, 21A, Krunnergaass.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036319/13.

(120048483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Boulevard Saint Germain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.534.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 mars 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Quinten DREESMANN en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- M. Ivo HEMELRAAD, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans;
- La démission de Mme Andrea DREESMANN en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- M. Wim RITS, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012036581/18.

(120049561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Doulen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.272.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2010, tenue en date du 22 mars 2012 que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, me du Kiem, L-8030 Strassen

Est élu Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012036655/23.

(120049252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

RE&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.635.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012036391/9.

(120048095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Caisrelux, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.009.

—
L'an deux mille douze, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CAISRELUX», ayant son siège social à Luxembourg, 534 rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39009, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 239 du 4 juin 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 1^{er} février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé MONIN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie COQUILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David GONCALVES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un million sept cent mille euros (1.700.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000.-EUR) à six millions deux cent mille euros (6.200.000.-EUR) sans émission d'action nouvelle, mais par augmentation du pair comptable des actions, moyennant versement en espèces.

2) Souscription et libération.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million sept cent mille euros (1.700.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000.-EUR) à six millions deux cent mille euros (6.200.000.-EUR) sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions.

Souscription et Libération de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital est entièrement libérée en numéraire par l'actionnaire unique de sorte que la somme d'un million sept cent mille euros (1.700.000.-EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital social est fixé à six millions deux cent mille euros (6.200.000.-EUR) divisé en quinze mille (15.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. MONIN, V. COQUILLE, D. GONCALVES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mars 2012. Relation: EAC/2012/3631. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012034280/65.

(120045474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.034.

—
Veillez prendre note que le gérant de la société, M. John RALSTON, a changé d'adresse et réside désormais à L-5481 Wormeldange, 21A, Krunnergass.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036320/13.

(120048468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

MGE Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.361.

—
 Veuillez prendre note que le gérant de la société, M. John RALSTON, a changé d'adresse et réside désormais à L-5481 Wormeldange, 21A, Krunnergass.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Turkey S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036321/13.

(120048461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Tyrus Capital Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.468.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 14 mars 2012

1. La démission de Mme Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que gérante de la société, a été acceptée avec effet au 09 mars 2012.

2. Mme Martine Grün, née le 19 mars 1975 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommée en tant que gérante avec effet au 9 mars 2012, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tyrus Capital Opportunities S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012036454/17.

(120048323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

**Sclarea Four S.A., Société Anonyme,
 (anc. Estate Four Z S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.152.

—
 In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Estate Four Z S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 5 July 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2216 on 20 September 2011. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 27 January 2012, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing in Gosseldange.

The meeting elected as scrutineer Ms Cristine ASTGEN, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into "Sclarea Four S.A."

2. Decision to change accordingly article 1 of the articles of association with respect to the change of the name.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company into "Sclarea Four S.A.".

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 1, paragraph 2, of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1^{er} . Paragraph 2.** The Company exists under the name of "Sclarea Four S.A."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND EUROS (EUR 1,000).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-neuf février.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Estate Four Z S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 5 juillet 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2216 du 20 septembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 janvier 2012, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en "Sclarea Four S.A."
2. Changement subséquent de l'article 1 des statuts suite au changement du nom de la société.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en "Sclarea Four S.A."

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** La Société existe sous la dénomination de «Sclarea Four S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2012. Relation: LAC/2012/10109. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012034310/100.

(120045433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

MGE Vernon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.951.

—
Veillez prendre note que le gérant de la société, M. John RALSTON, a changé d'adresse et réside désormais à L-5481 Wormeldange, 21A, Krunnergaass.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Vernon S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036322/13.

(120048433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

MGE Villefontaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.212.

—
Veillez prendre note que le gérant de la société, M. John RALSTON, a changé d'adresse et réside désormais à L-5481 Wormeldange, 21A, Krunnergaass.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Villefontaine S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036323/13.

(120048459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Prodac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.846.

Par résolutions signées en date du 24 février 2012, le conseil de surveillance a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Matthias Gundlach, avec adresse au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K 2XA Londres, Royaume-Unis de son mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat

2. Cooptation de Markus Nagel, avec adresse au 2, Park Street, 1st Floor, W1K 2HX Londres, Royaume-Unis au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036357/16.

(120047827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

IAQ Engineering Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.556.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first day of March.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IAQ TECHNOLOGY INTERNATIONAL SDN.BHD., a private company limited by shares registered in Malaysia, having its registered office at 12A-3, Jalan PJU 8/5C, Perdana Business Centre, Bandar Damansara Perdana, 47820 Petaling Jaya, registered under the number 534019-T, here represented by Mrs Liga PURINA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name «IAQ Engineering Europe S. à r. l.» (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the abovementioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

Art. 8. Representation. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 9. Meeting of the board of managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Resolutions of the managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 11. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 13. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 15. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 16. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 17. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 18. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 20. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 21. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2012.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by IAQ TECHNOLOGY INTERNATIONAL SDN.BHD., prenamed, represented as above stated.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is thus as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following physical persons are appointed as Managers for an undetermined duration:

- Mr Tiew Soon Aik, born on 10 July 1964 in Malaysia, professionally residing at No13, Jalan Anggerik Eria 31/104A, Kota Kemuning, 40460 Shah Alam, Selangor Malaysia.

- Mr Low Han Guan, born on 15 November 1964 in Malaysia, professionally residing at C-0-5, Sri Bayu Condo, Jalan USJ 11/7, 47620 Subang Jaya, Selangor Malaysia.

2) The company is bound by the joint signature of two managers.

3) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le premier mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

IAQ TECHNOLOGY INTERNATIONAL SDN.BHD., une private company limited by shares, ayant son siège social au 12A-3, Jalan PJU 8/5C, Perdana Business Centre, Bandar Damansara Perdana, 47820 Petaling Jaya, enregistrée en Malaisie sous le numéro 534019-T, ici représentée par Madame Liga PURINA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «IAQ Engineering Europe S. à r. l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instrument et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Art. 8. Représentation. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout

moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé

Art. 11. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 13. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 15. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 17. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 18. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. Dissolution – Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 20. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 21. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

IAQ TECHNOLOGY INTERNATIONAL SDN.BHD., prénommée, représentée comme dit ci-avant, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes ont été nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Tiew Soon Aik, né le 10 juillet 1964 en Malaisie, demeurant professionnellement au No13, Jalan Anggerik Eria 31/104A, Kota Kemuning, 40460 Shah Alam, Selangor, Malaisie.

- Monsieur Low Han Guan, né le 15 novembre 1964 en Malaisie, demeurant professionnellement au C-0-5, Sri Bayu Condo, Jalan USJ 11/7, 47620 Subang Jaya, Selangor, Malaisie.

2) La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux gérants.

3) Le siège social de la Société est établi à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Purina, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 5 mars 2012. Relation: DIE/2012/2674. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012033959/429.

(120044241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2012.

Fux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.027.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 6 mars 2012

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2018:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, président;
- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été nommé administrateur pour la même période, en remplacement de Monsieur Jos HEMMER:

- Monsieur Christophe JASICA, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2018:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012036721/19.

(120049547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Guardian Managed Funds SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.692.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of January.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Guardian Managed Funds SICAV-SIF, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialized investment fund (Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF)), having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B147.692, incorporated by a notarial deed by Maître Roger ARRENSDORFF, on 31 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1764, dated 11 September 2009.

The meeting is opened at 5.30 p.m by Olivier SCIALES, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair (the «Chairman»).

The Chairman appointed as secretary, Cecile RECHSTEIN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer, Alexandra CUCIUREANU, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The names of the shareholders represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and the proxy, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- In accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, the shareholders were duly re-convened by registered mail with acknowledgement of receipt to resolve on the agenda as indicated during the general meeting dated 5 January 2012 for which the quorum was not reached. It appears from the attendance list, that all the management shares are represented and 0.000025306% of the ordinary shares are represented at this meeting. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 4.4 of the articles of association of the Company (the «Articles») to be read as follows:

« 4.4. The Company may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of the 2007 Law, in particular:

(i) Make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(ii) Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not;

(iii) Advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(iv) Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest,

To the largest extent permitted under the 2007 Law.»

2. Amendment of article 9 «Issue of Shares» of the Articles in order to insert a sixth paragraph regarding the possibility of contribution in kind and subsequent renumbering of the following paragraphs accordingly;

3. Amendment of article 27.3 of the Articles regarding deposit with the «Caisse de Consignation» regarding assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption; and

4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolution is taken unanimously:

First resolution

The general meeting resolves to amend article 4.4 of the Articles to be read as follows:

« 4.4. The Company may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of the 2007 Law, in particular:

(i) Make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(ii) Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not;

(iii) Advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(iv) Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest,

To the largest extent permitted under the 2007 Law.»

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 9 of the Articles by inserting a sixth paragraph regarding the possibility of contribution in kind to be read as follows:

« 9.6. Ordinary Shares may be subscribed through a contribution in kind each time it is expressly provided for in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.»

As a consequence, the general meeting resolves to amend the numbering of the following paragraphs accordingly.

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 27.3 of the Articles to be read as follows:

« **27.3.** Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of nine (9) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignations" on behalf of the persons entitled thereto.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and ten Euro (710,-€).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board and by the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été convoquée l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Guardian Managed Funds SICAV-SIF, une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF), ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg B 147.692, constituée selon acte notarié de Maître Roger ARRENSDORFF, le 31 juillet 2009, et tel quel publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1764, en date du 11 Septembre 2009.

L'assemblée est ouverte à 17h30 et est présidée par Olivier SCIALES, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire, Cécile RECHSTEIN, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Alexandra CUCIUREANU, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I. Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui. Les procurations ne varient, une fois signées par les parties comparantes, resteront aussi annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée de temps à autre, les actionnaires ont été dûment re-convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception pour délibérer sur l'ordre du jour tel que présenté lors de l'assemblée général du 5 Janvier 2012 pour laquelle le quorum de présence n'avait pas été atteint. Il ressort de la liste de présence toutes les actions de commandité sont représentées et que 0.000025306% des actions ordinaires sont représentées à la présente assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 4.4 des statuts de la Société (les «Statuts») qui sera rédigé comme suit:

« **4.4.** La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle juge opportune en termes d'accomplissement ou de réalisation de son objet dans le sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2007, en particulier:

(i) Faire des investissements directement ou par l'intermédiaire de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires;

(ii) Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment mais pas uniquement, par l'émission d'obligations, de billets à ordre, de certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non;

(iii) Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à des sociétés ou entreprises;

(iv) Conclure toute garantie, gage ou autre forme de sûretés, par engagement personnel ou hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs de la Société (présents et futurs) ou par toutes ou partie de ces méthodes, pour l'exécution de

tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés où la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect,

Dans les limites autorisées par la Loi de 2007.»

2. Modification de l'article 9 «Emission d'actions» des Statuts afin d'insérer un sixième paragraphe concernant la possibilité de procéder à des apports en nature et renumérotation subséquente des paragraphes suivants;

3. Modification de l'article 27.3 des Statuts concernant le dépôt auprès de la Caisse de Consignation lorsque des actifs ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre de la procédure de rachat; et

4. Divers.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4.4 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

« **4.4.** La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle juge opportune en termes d'accomplissement ou de réalisation de son objet dans le sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2007, en particulier:

(i) Faire des investissements directement ou par l'intermédiaire de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires;

(ii) Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment mais pas uniquement, par l'émission d'obligations, de billets à ordre, de certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non;

(iii) Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à des sociétés ou entreprises;

(iv) Conclure toute garantie, gage ou autre forme de sûretés, par engagement personnel ou hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs de la Société (présents et futurs) ou par toutes ou partie de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés où la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect,

Dans les limites autorisées par la Loi de 2007.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des Statuts en insérant un sixième paragraphe concernant la possibilité d'avoir une souscription en nature, qui sera rédigé comme suit:

« **9.6.** Des Actions Ordinaires peuvent être souscrites par un apport en nature à chaque fois que cela est prévue dans l'Annexe correspondante du Prospectus»

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier la numérotation des paragraphes suivants.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 27.3 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

« **27.3.** Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de neuf (9) mois; Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.»

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement sept cent dix Euros (710,-€).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée et ce procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte ait été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: SCIALES, RECHSTEIN, CUCIUREANU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012033932/182.

(120044782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2012.

Abic Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.706.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 23 janvier 2012

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 23 janvier 2012 que, suite à la démission de Messieurs Christophe BLONDEAU et Romain THILLENS, administrateurs, de leurs mandats d'administrateurs, avec effet au 1^{er} janvier 2012, il a été procédé à la cooptation des nouveaux administrateurs suivants, en remplacement des administrateurs démissionnaires, avec effet au 1^{er} janvier 2012:

- Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Alain TIRCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, administrateur.

Les administrateurs ainsi cooptés termineront les mandats des administrateurs démissionnaires; ces mandats viendront donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2014.

Conformément aux dispositions légales et à l'article 6 des statuts, les Actionnaires confirmeront les mandats des administrateurs cooptés et procéderont à l'élection définitive des administrateurs lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABIC HOLDING S.A.-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012036531/28.

(120049511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

MGE-RB Parndorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.297.

—
Veillez prendre note que l'administrateur de catégorie B de la société, M. John RALSTON, a changé d'adresse et réside désormais à L-5481 Wormeldange, 21A, Krunnergaass.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE-RB Parndorf, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036324/13.

(120048501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Moselle Parc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 148.841.

—
Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon Callahan

Gérant

Référence de publication: 2012036327/11.

(120048058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Norbord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 165.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012036335/11.

(120048562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Insight VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.193.

Par résolutions signées en date du 14 février 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Révocation de Jeff Horing, avec adresse au 680, Fifth Avenue, étage 8^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis de son mandat de gérant, avec effet immédiat

2. Nomination de Blair M. Flicker, avec adresse au 680, Fifth Avenue, 8th floor, NY 10019 New York, Etats-Unis au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

4. Nomination de Evelyn Machner, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012036763/19.

(120049371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Jenvrin, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 108.059.

EXTRAIT

Par acte sous seing privé en date du 14 février 2012, l'associé unique de la Société a approuvé le transfert de 500 (cinq cent) actions à GOLDBLUM ASSETS CORP., Suite 205, Second Floor, Capital City, P.O. Box 903, Victoria Mahé, Republic of Seychelles, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Victoria Mahé sous le numéro 093469 avec effet au 1^{er} janvier 2012.

En conséquence de quoi, la société GOLDBLUM ASSETS CORP est associée unique de la Société à compter du 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JENVRIN
Patrick Sauvage
Gérant

Référence de publication: 2012036787/19.

(120048885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Ragmont Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.273.

—
Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 15 mars 2012 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Esmolux SpF S.A., les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., immatriculé sous le numéro B 46448 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, dont le siège social se situe 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg ne détient plus aucune part de la Société.

- Esmolux SpF S.A., immatriculé sous le numéro B 30777 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, dont le siège social se situe 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg détient 1.250.000 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ragmont Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2012036908/21.

(120049074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.718.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST SA
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036346/11.

(120047883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.718.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST SA
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036347/11.

(120047894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A.
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012036354/11.

(120047814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Seaview Estates S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 141.314.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 26 mars 2012 (i) que les administrateurs (a) ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (b) BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (c) CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, ont été remplacés par Gabor Kacsoh, ayant son address au 32, rue Marie Adelaide, 2128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immediate; (ii) que le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B154843, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCILIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B161634, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet immediat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012036940/21.

(120049385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Magnalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.464.

L'an deux mille douze, le six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MAGNALUX INVEST SA", R.C.S. LUXEMBOURG No B 79.464 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 519 du 1^{er} juillet 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, demeurant professionnellement au 18, rue de l'eau, L -1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane SABELLA, précité. Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation au rapport du conseil d'administration en vue de la fusion entre les sociétés MAGNALUX INVEST SA avec siège social au Luxembourg et la société S.C.I. MAGNALUX, société civile immobilière avec siège social au Luxembourg.

2. Renonciation au rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C n°3212 du 30 décembre 2011.

5. Constat de la réalisation de la fusion.

6. Divers.

III. - Que les conseils d'administration de la société S.C.I. MAGNALUX, société civile immobilière et de la société MAGNALUX INVEST SA. ont, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé le 27

décembre 2011 un projet de fusion de la société S.C.I. MAGNALUX, société civile immobilière et de la société MAGNALUX INVEST SA, par absorption de la dernière par la première société.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 3212 du 30 décembre 2011.

IV.- Que conformément aux articles 265 et 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actionnaires existants ont formellement renoncé à l'établissement d'un rapport par le conseil d'administration ainsi qu'à l'établissement d'un rapport par un expert indépendant.

V.- Que conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi précitée, le projet de fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion de la société ont été tenus à disposition des actionnaires au siège social de la société un mois avant la présente assemblée.

VI.- Qu'aucun créancier de la société n'a fait usage du droit qui lui est accordé par l'article 268 de la précitée loi.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée des actionnaires constate la renonciation de chacun des actionnaires à l'établissement d'un rapport par le conseil d'administration sur le projet de fusion conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés constate la renonciation de chacun des actionnaires à l'établissement d'un rapport par un expert indépendant sur le projet de fusion conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915.

Troisième Résolution

L'assemblée générale constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C n° 3212 du 30 décembre 2011 et décide de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion,

notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante, dans le rapport d'échange de 10 actions nouvelles de la société absorbante pour une action existante de notre Société, sans soulte, et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société,

et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

Cinquième résolution

La fusion prendra effet à compter de la date de la publication de l'assemblée générale de l'absorbante au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Condition suspensive

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbante, et l'attribution aux actionnaires de notre Société d'actions de la société absorbante, dans le rapport d'échange de 10 actions nouvelles de la société absorbante pour chaque action existante de notre société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2012. LAC/2012/11212. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la précitée société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012034467/87.

(120045128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

**FASSBINDER Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Fassbinder, Bidaine Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-4430 Belvaux, 28, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.962.

L'an deux mille douze, le quinze février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASSBINDER, BIDAINE Luxembourg S.A. en abrégé FBL S.A., avec siège social à L-4412 Belvaux, 25 rue des Alliés, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 83.962, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations n° 254 en date du 14 février 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian FASSBINDER, salarié, demeurant à L-4412 Belvaux, 23 rue des Alliés.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions de la société d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (32.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique personnellement présent, restera annexé au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique, déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, il prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

II .- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination sociale de la prédite société et modification subséquente de l'article 1 des statuts.
- 2.) Fixation de l'adresse du siège social de la société.
- 3) Acceptation de la démission de deux administrateurs, de la prédite société, avec décharge éventuelle à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats.
- 4) Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts.
- 5 Modification de l'article 12 des statuts.
- 6) Constatation de l'existence d'un actionnaire unique et confirmation du mandat de Monsieur Christian FASSBINDER, en tant que administrateur unique.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée «FASSBINDER Luxembourg S.A. en abrégé FBL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L4430 Belvaux, 28 rue Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission à partir de ce jour:

a) de la fonction d'administrateur:

- Monsieur Guy BIDAINE, demeurant à L-4412 Belvaux, 25 rue des Alliés.
- Madame Mara SCHAMMO, comptable, demeurant à L-4412 Belvaux, 23 rue des Alliés.

et refuse de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 12. La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers, par la seule signature de l'administrateur unique.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide:

a) d'acter que la société n'a qu'un seul actionnaire.

Le mandat de Monsieur Christian FASSBINDER, prédit, est confirmé en tant qu'administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2017.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Fassbinder, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2012. Relation: EAC/ 2012/2415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012034335/83.

(120045382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre Cent Quarante-Cinquième (445.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 167.664.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. März 2012

Anwesend waren Herr Rechtsanwalt Martin Seidel als Vorsitzender der Sitzung und Bevollmächtigter des Herrn Dr. Winfried Hoerster, Herr Rechtsanwalt Dr. Winfried Niggemeyer als Schriftführer und Frau Nicole Senf als Stimmzählerin.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Die Gesellschaft wird nach Art. 5 Abs. 6, Art. 6 Abs. 4, und Art. 14 des Gesellschaftsvertrags aufgelöst.
2. Zurn einzigen Liquidator wird Herr Martin Seidel, geboren am 28.04.1979 in Trier, bestimmt. Er vertritt die Gesellschaft alleine. Ihm stehen alle nach Art. 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften möglichen Vollmachten zu.
3. Herr Rechtsanwalt Martin Seidel soll die Gesellschaft schnellst möglich abwickeln und liquidieren. Er wird zur Anmeldung der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beim RCSL und zu allen weiteren mit der Auflösung und Liquidation erforderlichen Handlungen hiermit ausdrücklich bevollmächtigt.

Schengen, den 7.03.2012.

Herr RA Dr. Winfried / Herr RA Martin Seidel / Frau Nicole Senf

Rechtsanwalt / Rechtsanwältin / Steuerfachangestellte

Référence de publication: 2012036774/25.

(120049022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Gracher Export & Import S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 100, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 131.120.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes ALFONS GRACHER VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in D-54292 Trier, 54, Herzogenbuscherstrasse 54, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 40288,

hier rechtmässig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Alfons Herbert Maria Gracher, Bankkaufmann, wohnhaft in D-54292 Trier, Goethestraße 2, einzelvertretungsberechtigt.

2) Herr Horst Wingenter, Bankkaufmann, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 31. Mai 1950, wohnhaft in D-54313 Zemmer, Schönfelder Strasse 25.

Die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, erklären:

1) Dass die Gesellschaft Gracher Export & Import S.à r.l., mit Sitz in L-5480 Wormeldingen, 100, Rue Principale, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 131.120 gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 10. August 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 5. Oktober 2007, Nummer 2203.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,-EUR).

3) Dass die Gesellschaft ALFONS GRACHER VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, vorbenannt, und Herrn Horst Wingenter, vorbenannt, alleinige Eigentümer aller Gesellschaftsanteile sind.

4) Dass die vorgenannten Erschienenen, als einzige Gesellschafter ausdrücklich erklären, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung auflösen zu wollen und sich als Liquidator zu bestimmen.

5) Dass die Erschienenen sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberufen, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und beide sofort hintereinander abgehalten werden.

6) Dass die Erschienenen, in ihrer Eigenschaft als Liquidator, genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft Gracher Export & Import S.à r.l. besitzen, dass sämtliche Passiva beglichen wurde und dass die Passiva in Verbindung mit der Gesellschaftsauflösung eingezahlt ist; des Weiteren verpflichten sie sich unwiderruflich, dass eventuelle Passiva der Gesellschaft, welche am heutigen Tage noch nicht bekannt und nicht beglichen ist, durch ihnen beglichen wird; dass somit sämtliche Passiva der Gesellschaft beglichen ist.

7) Dass die etwaigen Aktiva den alleinigen Gesellschaftern zugeteilt werden.

Der Liquidationsbericht, nachdem dieser „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben.

Die Erschienenen ernennen zum Prüfungskommissar die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, RCS Luxemburg B 70.580, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nachdem die Erschienenen Kenntnis genommen haben vom Bericht des Prüfungskommissars, stimmen sie den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, heißen die Liquidationskonten und den Liquidationsbericht gut und erteilen der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, nachdem dieser „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben

8) Dass sie in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliessen, welche damit definitiv abgeschlossen ist und die Gesellschaft nicht mehr existiert. Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

9) Dass sie dem Geschäftsführer Entlastung für die Ausübung ihres Amtes erteilen.

10) Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in D-54292 Trier, 54 Herzogenbuschstrasse, aufbewahrt bleiben werden.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft festgestellt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in ihren Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Alfons Gracher, Horst Wingenter, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 mars 2012. LAC / 2012 / 11461. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 19. März 2012.

Référence de publication: 2012034367/66.

(120045674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

MAN Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

Auszug aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 8. März 2012

Am 8. März 2012 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Annahme des Rücktritts von Herrn Serge CADELLI als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Januar 2012.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft wie folgt zusammen:

- Herr Yves WAGNER
- Herr Philip BODMAN
- Herr John WALLEY

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. März 2012.

Man Umbrella SICAV

Unterschrift

Référence de publication: 2012036835/19.

(120049583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December,

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem,

There appeared:

1. Paine & Partners Capital Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnerships, Cayman, under registration number WK-17177,

hereto represented by Ms Laurence Licata, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

2. Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Partnerships, Cayman, under registration number WK 17178,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

3. Tincum Capital Partners II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 3124754,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

4. Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 3124755,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

5. Tincum Capital Partners II Executive Fund LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 5778966,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

6. Tincum Capital Partners II Add-On Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 7684004,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

7. Tincum Capital Partners II Parallel Add-On Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 7683999,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

8. Energy Special Situations Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 6441144,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

9. ESS Participation Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 6441131,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

10. Blue Sage/R3 Coinvestment Fund, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 100692409,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

11. R3 Treatment Coinvestment Fund I, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077888,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

12. R3 Treatment Coinvestment Fund II, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077257,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

13. R3 Treatment Coinvestment Fund III, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077865,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

14. R3 Treatment Coinvestment Fund IV, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, registered with the Secretary of State of Delaware, under registration number 8077927,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

15. Mr. Troy Thacker, having his professional address at Paine & Partners LLC, One Franklin Parkway, Building 910 Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

16. Mr. Manuel F. Gonzalez, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

17. Mr. John Q. Barnidge, having his professional address at Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

18. Mr. Gary Wallace, having his professional address at Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

19. Mr. Wayne Crawley, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

20. Mr. Irvin Kleespies, having his professional address at US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

21. Mr. William Maak, having his professional address at R360 Environmental Solutions, Inc., 16945 Northchase Drive, Suite 2200, Houston, Texas 77060, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

22. Mr. Troy Leboeuf, having his address at 110 E 44th Street, Cut Off, Louisiana 70345, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

23. Mr. Joe Rodriguez, having his professional address at R360 Environmental Solutions, Inc., 2854 CR 331, Floresville, Texas 78114, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

24. Mrs. Glenna Pierpont, having her address at 8323 Emerald Meadow Lane, Humble, Texas, 77396, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

25. Mr. Richard Carroll, having his address at 2014 Oak Bluff Drive, Arlington, Texas 76006, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

26. Mr. Kevin Matte, having his professional address at R360 Environmental Solutions, Inc., 11079 Triangle Shell Road, P.O. Box 1467, Jennings, Louisiana 70546, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

27. Mr. Michael Little, born on 11 August 1970 in Opelousas, LA., USA, having his address at 311 Brookhaven Drive, Youngsville, LA. 70592, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

28. Frank W. Schageman Family Trust U/A Dtd 10/02/1995 Frank W. Schageman & Bus T. Schageman Trustess, c/o Frank W. Schageman, a trust established and existing under the laws of the State of Colorado, having its registered office at 2215 Briarpark Drive, Houston, TX 77042, USA,

hereto represented by Ms Laurence Licata, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2011.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 421F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 153376, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 27 May 2010, published on 17 June 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1267. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 7 December 2011, not yet published (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, state that they have been informed of the agenda of the meeting and that the general meeting may be held without prior notice, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company up to sixty-four million nine hundred and forty-eight thousand US Dollars (USD 64,948,000) through the issuance of thirteen point eight (13.8) new class A, thirteen point eight (13.8) class B, thirteen point eight (13.8) class C, thirteen point eight (13.8) class D, thirteen point eight (13.8) class E, thirteen point eight (13.8) class F, thirteen point eight (13.8) class G, thirteen point eight (13.8) class H, thirteen point eight (13.8) class I shares and thirteen point eight (13.8) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

2. Approval and acceptance of the payment of the new shares of the Company through a contribution in cash;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing parties, representing the entire share capital, resolve the following:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current value of sixty-four million eight hundred and ten thousand US Dollars (USD 64,810,000), represented by six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class A shares, six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class B shares, six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class C shares, six thousand four hundred and eighty-one (6,481), six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class E shares, six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class F shares, six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class G shares, six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class H shares, six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class I shares, and six thousand four hundred and eighty-one (6,481) class J shares, all having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000) each, up to sixty-four million nine hundred and forty-eight thousand US Dollars (USD 64,948,000) through the issuance of thirteen point eight (13.8) new class A, thirteen point eight (13.8) class B, thirteen point eight (13.8) class C, thirteen point eight (13.8) class D, thirteen point eight (13.8) class E, thirteen point eight (13.8) F, thirteen point eight (13.8) class G, thirteen point eight (13.8) class H, thirteen point eight (13.8) class I shares and thirteen point eight (13.8) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000);

All such one hundred and thirty-eight (138) new shares have been subscribed at a total price of one hundred and ninety-nine thousand three hundred and sixty-eight point six US Dollars (USD 199,368.6) by:

Mr. Richard A. Altman, born on 21 March 1960 in Latrobe, Pennsylvania, USA, having his address at 5635 Spring Lodge Drive, Kingwood, Texas, 77345, USA, and Mrs. Marie M. Altman, born on 5 July 1960 in New Kensington, Pennsylvania, USA, having her address at 5635 Spring Lodge Drive, Kingwood, Texas, 77345, USA, here together represented by Ms Laurence Licata, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a subscription form given under private seal, subscribed, jointly, thirteen point eight (13.8) class A shares, thirteen point eight (13.8) class B shares, thirteen point eight (13.8) class C shares, thirteen point eight (13.8) class D shares, thirteen point eight (13.8) class E shares, thirteen point eight (13.8) class F shares, thirteen point eight (13.8) class G shares, thirteen point eight (13.8) class H shares, thirteen point eight (13.8) class I shares, and thirteen point eight (13.8) class J shares, each having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000) and to be owned jointly by Mr. Richard A. Altman and Mrs. Marie M. Altman, aforementioned;

Mr. Richard A. Altman and Mrs. Marie M. Altman aforementioned hereby designate Mr. Richard A. Altman as the person considered by the Company as owner of the one hundred and thirty-eight (138) shares towards and in relation to the Company.

The said subscription forms, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The meeting further approves and accepts the payment of the subscribed shares in cash, consisting of:

- Mr. Richard A. Altman and Mrs. Marie M. Altman aforementioned, paid one hundred and ninety-nine thousand three hundred and sixty-eight point six US Dollars (USD 199,368.6) in cash in subscription for one hundred and thirty-eight (138) shares, out of which:

- one hundred and thirty-eight thousand US Dollars (USD 138,000) have been allocated to the share capital of the Company

- sixty-one thousand three hundred and sixty-eight point six US Dollars (USD 61,368.6) have been allocated to the share premium account of the Company;

The shares so subscribed have been entirely paid up by the subscribers through a contribution in cash, so that the total amount of one hundred and ninety-nine thousand three hundred and sixty-eight point six US Dollars (USD 199,368.6) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at sixty-four million nine hundred and forty-eight thousand US Dollars (USD 64,948,000), divided into

six thousand four hundred and ninety-four point eight (6,494.8) class A shares,
six thousand four hundred and ninety-four point eight (6,494.8) class B shares,
six thousand four hundred and ninety-four point eight (6,494.8) class C shares,
six thousand four hundred and ninety-four point eight (6,494.8) class D shares,
six thousand four hundred and ninety-four point eight (6,494.8) class E shares,
six thousand four hundred and ninety-four point eight (6,494.8) class F shares,
six thousand four hundred and ninety-four point eight (6,494.8) class G shares,

six thousand four hundred and ninety-four point eight (6,494.8) class H shares, six thousand four hundred and ninety-four point eight (6,494.8) class I shares, and six thousand four hundred and ninety-four point eight (6,494.8) class J shares, each share with a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem,

ont comparu:

1. Paine & Partners Capital Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Partnerships, Cayman sous le numéro WK-17177,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

2. Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Cayman Islands, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Partnerships, Cayman sous le numéro WK 17178,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

3. Tincum Capital Partners II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3124754,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

4. Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3124755,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

5. Tincum Capital Partners II Executive Fund LLC, une société constituée et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5778966,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

6. Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 7684004,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

7. Tincum Capital Partners II Parallel Add-On Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 7683999,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

8. Energy Special Situations Fund II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 6441144,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

9. ESS Participation Fund II, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, avec siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware, 19808, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 6441131,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

10. Blue Sage/R3 Coinvestment Fund, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 100692409,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

11. R3 Treatment Coinvestment Fund I, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077888,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

12. R3 Treatment Coinvestment Fund II, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077257,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

13. R3 Treatment Coinvestment Fund III, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077865,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

14. R3 Treatment Coinvestment Fund IV, LLC, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware, 19801, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8077927,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

15. M. Troy Thacker, avec adresse auprès de Paine & Partners LLC, One Franklin Parkway, Building 910 Suite 120, San Mateo, CA 94403, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

16. M. Manuel F. Gonzalez, avec adresse auprès de US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Melle. Laurence Licata, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

17. M. John Q. Barnidge, avec adresse auprès de Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

18. M. Gary Wallace, avec adresse auprès de Controlled Recovery, Inc., 4507 West Carlsbad Highway, Hobbs, New Mexico 88241, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

19. M. Wayne Crawley, avec adresse auprès de US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

20. M. Irvin Kleespies, avec adresse auprès de US Liquids of Louisiana, 820 Gessner Road, Suite 1680, Houston TX 77024, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

21. M. William Maak, avec adresse auprès de R360 Environmental Solutions, Inc., 16945 Northchase Drive, Suite 2200, Houston, Texas 77060, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

22. M. Troy Leboeuf, avec résidence à 110 E 44th Street, Cut Off, Louisiana 70345, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

23. M. Joe Rodriguez, avec adresse auprès de R360 Environmental Solutions, Inc., 2854 CR 331, Floresville, Texas 78114, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

24. Mme. Glenna Pierpont, avec résidence à 8323 Emerald Meadow Lane, Humble, Texas, 77396, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

25. M. Richard Carroll, avec résidence à 2014 Oak Bluff Drive, Arlington, Texas 76006, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

26. M. Kevin Matte, avec adresse auprès de R360 Environmental Solutions, Inc., 11079 Triangle Shell Road, P.O. Box 1467, Jennings, Louisiana 70546, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

27. M. Michael Little, né le 11 août 1970 à Opelousas, LA., USA, avec résidence à 311 Brookhaven Drive, Youngsville, LA. 70592, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

28. Frank W. Schageman Family Trust U/A Dtd 10/02/1995 Frank W. Schageman & Bus T. Schageman Trustess, un trust établi et existant sous les lois de l'Etat du Colorado, avec siège social à 2215 Briarpark Drive, Houston, TX 77042, USA,

ici représenté par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2011.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par le représentant des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec l'acte aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 421F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 153376, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 mai 2010, publié le 17 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1267. Les statuts ont été changés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 décembre 2011, non encore publié, (ci après la «Société»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir été informés de l'ordre de jour de l'assemblée et que l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de soixante-quatre millions neuf cent quarante-huit mille dollars américains (USD 64.948.000) par l'émission de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe A, treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe B, treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe C, treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe D, treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe E, treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe F, treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe G, treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe H, treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe I et treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune;

2. Approbation et acceptation du paiement des parts sociales de la Société nouvellement émises par un apport en espèces;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de soixante-quatre millions huit cent dix mille dollars américains (USD 64.810.000), représenté par six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe A, six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe B, six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe C, six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe D, six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe E, six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe F, six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe G, six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe H, six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe I, et six mille quatre cent quatre-vingt-une (6.481) parts sociales de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune, jusqu'à soixante-quatre millions neuf cent quarante-huit mille dollars américains (USD 64.948.000) par l'émission de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe A, de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe B, de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe C, de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe D, de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe E, de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe F, de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe G, de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe H, de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe I et de treize virgule huit (13,8) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune.

Les cent trente-huit (138) nouvelles parts sociales ont été souscrites à un prix total de cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-huit virgule six dollars américains (USD 199.368,6) par:

Monsieur Richard A. Altman, né le 21 mars 1960 à Latrobe, Pennsylvania, USA, résidant au 5635 Spring Lodge Drive, Kingwood, Texas, 77345, USA, et Madame Marie M. Altman, née le 5 juillet 1960 à New Kensington, Pennsylvania, USA, résidant au 5635 Spring Lodge Drive, Kingwood, Texas, 77345, USA, ici représentés par Mademoiselle Laurence Licata, prénommée, en vertu d'un bulletin de souscription donné sous seing privé, ont souscrit conjointement treize virgule huit (13,8) parts sociales nouvelles de classe A, treize virgule huit (13,8) parts sociales nouvelles de classe B, treize virgule huit (13,8) parts sociales nouvelles de classe C, treize virgule huit (13,8) parts sociales nouvelles de classe D, treize virgule huit (13,8) parts sociales nouvelles de classe E, treize virgule huit (13,8) parts sociales nouvelles de classe F, treize virgule huit (13,8) parts sociales nouvelles de classe G, treize virgule huit (13,8) parts sociales nouvelles de classe H, treize virgule huit (13,8) parts sociales nouvelles de classe I, treize virgule huit (13,8) parts sociales nouvelles de classe J, ayant une valeur de mille dollars américains (USD 1.000) chacune pour être détenues conjointement par M. Richard A. Altman et Mme. Marie M. Altman pré-mentionnés;

M. Richard A. Altman et Mme. Marie M. Altman pré-mentionnés désignent par la présente M. Richard A. Altman comme personne à considérer par la Société comme propriétaire des cent trente-huit (138) parts sociales à l'égard et dans les relations avec la Société.

Les bulletins de souscriptions signés «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve et accepte la libération des actions souscrites par un apport en espèces, étant composé de:

- M. Richard A. Altman et Mme. Marie M. Altman pré-mentionnés, ont payé cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-huit virgule six dollars américains (USD 199.368,6) pour une souscription à cent trente-huit (138) parts sociales, desquels:

- cent trente-huit mille dollars américains (USD 138.000) ont été allouées au capital social de la Société
- soixante et un mille trois cent soixante-huit virgule six dollars américains (USD 61,368,6) ont été allouées à la prime d'émission de la Société;

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par les souscripteurs par un apport en numéraire, de sorte que le montant total de cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-huit virgule six dollars américains (USD 199.368,6) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatre millions neuf cent quarante-huit mille dollars américains (USD 64.948.000), divisé en:

- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de classe A,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de classe B,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de classe C,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de classe D,
- six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de classe E,

six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de classe F,
six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de classe G,
six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de classe H,
six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de classe I, et
six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule huit (6.494,8) parts sociales de classe J,
chaque part sociale ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000).»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LICATA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17530. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012034070/431.

(120044465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2012.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012036355/11.

(120047813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Luxicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.337.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 janvier 2012 à 11.00 heures au siège social

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Marco Bus, M. Marco Paolucci, M. Francesco Molaro et M. Edoardo Tubia pour un an.

Conseil d'Administration:

Marco BUS, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur, Président

Marco PAOLUCCI, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur
Francesco MOLARO, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administra-
teur

Edoardo TUBIA, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur

Réviseur d'entreprises

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprise Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L- 5365 Munsbach pour un an.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012036820/25.

(120049420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Unicorn Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.657.

—
DISSOLUTION

La liquidation de Unicom Management (Luxembourg) S.A. (la «Société») a été clôturée le 23 Décembre 2011, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société ont été déposés et seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de CACEIS Bank Luxembourg, 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, 13 Janvier 2012.

Pour Unicorn Management (Luxembourg) S.A. (Liquidated)

Associé KPMG Luxembourg S.à r.l

Zia Hossen

Liquidateur

Référence de publication: 2012036471/17.

(120048873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Project W Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.663.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Associé Unique prise en date du 23 mars 2012 que:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant, 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été éluè gérante de catégorie A.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036359/13.

(120047822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Parc de Gerlache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 43.773.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2012036361/13.

(120048663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Femex Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.875.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 mars 2012

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

Monsieur Valerio ARTINA, expert-comptable, demeurant au 9, Via Santo Pezzotta, I-24100 Sanzorosciate, Président du conseil d'administration.

Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

L'assemblée constate que la société, Fiduciaire Mevea Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg, qui agit en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, a été dissoute en date du 20/01/2011.

La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg (Rcs Luxembourg B 156.455) reprend le mandat de commissaire aux comptes de la société qui viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012036704/28.

(120049313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Parc de Gerlache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 43.773.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2012036362/13.

(120048664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Parc de Gerlache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 43.773.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2012036363/13.

(120048665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Gaïa International Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.621.

Extrait des décisions prises l'actionnaire unique lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 février 2012

L'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat du Président du Conseil d'Administration en place à savoir Monsieur Steeve Simonetti, et ce jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 devant se tenir en 2012.

L'actionnaire unique a également décidé de renouveler les mandats des administrateurs en place à savoir: Monsieur Steeve Simonetti, Mademoiselle Lorraine Ponchel et Monsieur Patrick Sganzerla et ce jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 devant se tenir en 2012. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Steeve Simonetti est également reconduit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 devant se tenir en 2012.

L'actionnaire unique a également décidé de renouveler le mandat du commissaire en place à savoir: Sofidéc S.à r.l., et ce jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011 devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAIA INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012036725/23.

(120048796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Oeuvres Paroissiales de BelVal - Metzerlach, Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4431 Belvaux, 2, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg F 5.738.

Art. 1. Ancienne Version: Die Vereinigung führt den Namen: „Oeuvres Paroissiales de BelVal - Metzerlach". Ihr Sitz ist in Beles.

Nouvelle version: Die Vereinigung führt den Namen: „Oeuvres Paroissiales de BelVal - Metzerlach, Association sans but lucratif". Ihr Sitz ist in L-4431 Beles, 2, rue des Champs. Außer den vorliegenden Statuten unterliegt sie den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck vom 21. April 1928, im weiteren Textverlauf kurz das „Gesetz" genannt.

Art. 2. Ancienne version: Die Vereinigung hat zum Gegenstand die Schaffung und Förderung der religiösen, sozialen und karitativen Einrichtungen der Pfarrei BelVal - Metzerlach, den Erwerb, der hierzu benötigten Immobilien, vornehmlich aber alle kirchenbaulichen Fragen der Pfarrei.

Nouvelle version: Die Vereinigung hat zum Gegenstand die Förderung und die Pflege der religiösen, sozialen und karitativen, erzieherischen und kulturellen Einrichtungen der Pfarrei BelVal -Metzerlach, sowie den Erwerb und den Unterhalt, sowie die Verwaltung der hierzu benötigten Immobilien.

Art. 3. Ancienne version: Die Vereinigung wird gebildet für eine unbegrenzte Dauer. Sie kann zu jeder Zeit aufgelöst werden, gemäß Artikel 20 und folgenden des Gesetzes.

Nouvelle version: Die Vereinigung wird gebildet für eine unbegrenzte Dauer. Sie kann zu jeder Zeit aufgelöst werden, gemäß Artikel 22 und folgenden des Gesetzes.

Art. 5. Ancienne version: Die ersten Mitglieder der Vereinigung sind die Unterzeichneten dieses Aktes. Die Aufnahme neuer Mitglieder ist dem Verwaltungsrat vorbehalten, der mit einfacher Stimmenmehrheit entscheidet.

Nouvelle version: Mitglieder können werden:

- a) Sämtliche Angehörige der katholischen Vereine und Vereinigungen der Pfarrei BelVal -Metzerlach.
- b) Privatpersonen, welche die Aufgaben und Prinzipien der Vereinigung, so wie sie in den Statuten festgelegt sind, anerkennen und fördern.

Die Aufnahme neuer Mitglieder ist dem Verwaltungsrat vorbehalten, der mit einfacher Stimmenmehrheit entscheidet.

Art. 8. Ancienne version: Die Mitglieder verpflichten sich, einen Beitrag in Geld zu entrichten, der jährlich durch den Verwaltungsrat festgesetzt wird. Sie übernehmen wegen den Verbindlichkeiten der Vereinigung keine persönliche Verpflichtung. Das Maximum des Beitrages ist auf fünfhundert Franken (F. 500,-) jährlich festgesetzt.

Nouvelle version: Die Mitglieder verpflichten sich, einen Beitrag in Geld zu entrichten, der jährlich durch den Verwaltungsrat festgesetzt wird. Sie übernehmen wegen den Verbindlichkeiten der Vereinigung keine persönliche Verpflichtung. Das Maximum des Beitrages ist auf fünfundzwanzig Euro (25 EUR) jährlich festgesetzt.

Art. 9. Ancienne version: Die Vereinigung nimmt „Membres donateurs" an, die kein Recht auf die Verwaltung und das Vermögen der Vereinigung haben.

Nouvelle version: Die Vereinigung nimmt Ehrenmitglieder und „Membres donateurs" an, die kein Recht auf die Verwaltung und das Vermögen der Vereinigung haben.

Art. 10. Ancienne version: Die Vereinigung wird durch einen aus sieben wirklichen Mitgliedern bestehenden Verwaltungsrat geleitet. Diese Mitglieder werden durch einfachen Mehrheitsbeschluss der an der Generalversammlung teilnehmenden Mitglieder für eine Dauer von zwei Jahren gewählt und jedes Jahr zur Hälfte erneuert. Die Verwaltungsratsmitglieder können zu jeder Zeit abberufen werden.

Nouvelle version: Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat geleitet, der sich wie folgt zusammensetzt:

- a) dem Priester, der dem Pfarrverband der Gemeinde Sassenheim vorsteht,
- b) die Präsidenten oder deren Bevollmächtigten der Mitglieds- Vereine und -Vereinigungen.
- c) 6 andere Mitglieder, die durch einfachen Mehrheitsbeschluss der an der Generalversammlung teilnehmenden Mitglieder für eine Dauer von zwei Jahren gewählt und jedes Jahr zur Hälfte erneuert werden. Jedes Mitglied ist wieder wählbar.

Emile DUHR / Jean-Marie FEY

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2012034684/52.

(120045374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Henderson Gartmore fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 8 mars 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 de:

- Monsieur Leslie Allan Aitkenhead, Administrateur, demeurant au Royaume Uni, 24 The Avenue, Hitchin, Hertfordshire SG4 9RL;
- Monsieur Stewart Cazier, Administrateur, demeurant au Royaume Uni, 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres;
- Monsieur Iain Clark, Administrateur, demeurant au Royaume Uni, 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres;
- Monsieur Tony Sugrue, Administrateur, demeurant au Luxembourg, 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich;
- Monsieur Jeremy Vickerstaff, Administrateur, demeurant au Luxembourg, 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich;
- Monsieur Steven de Vries, Administrateur, demeurant au Pays-Bas, 43-45 Roemer Visscherstraat, 1054 EW Amsterdam et
- Monsieur Jean-Claude Wolter, Administrateur, demeurant au Luxembourg, 11B boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social se situe 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour HENDERSON GARTMORE FUND

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036754/27.

(120049361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Private One SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.792.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue en date du 29 février 2012, a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Patrick CASTERS, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Koen MAES, Place Rogier, 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Didier RICHTER, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Madame Anne ROBINET, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Madame Myriam VANNESTE, Place Rogier, 11, B-1210 Bruxelles

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2013

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers Sarl, RCS B-65477, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2013

Pour PRIVATE ONE SICAV-FIS
SICAV
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2012036375/22.

(120048030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Parc de Gerlache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 43.773.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2012036364/13.

(120048666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pegase Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.359.

Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036369/11.

(120048041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

PR Capital Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 122.367.

Les comptes de liquidation au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012036373/11.

(120048726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 117.517.

L'adresse professionnelle de Monsieur Simon Barnes et Monsieur Mirko Dietz, gérants de la Société, est désormais le 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012037241/14.

(120049219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.
